

Rapport de Barère, au nom du comité de salut public, sur les dernières opérations militaires de l'armée du Nord, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Rapport de Barère, au nom du comité de salut public, sur les dernières opérations militaires de l'armée du Nord, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 534-535;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28717_t1_0534_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Prises entrées au port de Lorient

Le lougre corsaire anglais *le Steck*, de 6 canons et trente-trois hommes d'équipage, pris par la frégate *la Surveillante*.

Un bâtiment anglais de cent tonneaux, chargé d'huile de poisson, pris par la corvette *le Voltigeur*.

Prises entrées au port de Rochefort

Un brick espagnol chargé de blé, pris sous le fort Saint-Sébastien par la corvette *Lajousky*.

Un bâtiment espagnol de deux cents tonneaux, chargé de laine, pris par la frégate *la Tortue*.

*Courrier du 11 floréal**Bâtiments entrés au port de Brest*

Un brick anglais nommé *la Jeanneton*, de cent vingt tonneaux, chargé de salaison, blé et autres marchandises.

Un bâtiment de deux cents tonneaux, venant de Copenhague, allant à Bilbao, chargé de blé. Ces deux bâtiments pris par la frégate *la Bellone*.

Un bâtiment chargé de bois de construction pour l'Irlande, pris par la frégate *la Tamise*.

Un bâtiment anglais venant de la Jamaïque, très richement chargé en sucre, café, coton et indigo, pris aussi par la frégate *la Tamise*.

BARÈRE : Voilà pour les opérations pacifiques du commerce; les opérations guerrières n'ont pas présenté le même succès. Deux de nos frégates, allant de Cancale à Brest ont été rencontrées par une division de frégates et un vaisseau anglais; l'infériorité du nombre et des forces ne pouvait arrêter des républicains. Ils pouvaient éviter le combat, ils l'ont donné; ils ont pensé que des républicains ne connaissaient la fuite sur aucun élément.

Le combat a duré sept heures : le pavillon de la République a été défendu avec une intrépidité digne d'éloges. *La Pomone*, avait déjà des succès; elle était parvenue à désarmer le commandant anglais de son mâât de hune lorsque les autres frégates anglaises sont toutes venues l'attaquer; il a fallu céder à une force aussi disproportionnée. Nous n'avons pas de nouvelles de *la Babet*, et *l'Engageante* est revenue apportant ces nouvelles qui, quoique désavantageuses, ne doivent servir à des âmes républicaines que pour y nourrir plus fortement la haine du nom anglais et le vœu de l'anéantir. Ils la célébreront, cette nouvelle, les gazetiers payés par Pitt. Eh bien, qu'ils célèbrent la valeur de plusieurs frégates et d'un vaisseau de ligne anglais contre deux frégates et une corvette. Les cris de l'insolence anglaise sont entendus à Brest, et la République saura punir Albion de ses crimes envers l'humanité.

C'est au commerce ruiné de ces avarés insulaires, c'est aux traits de la bravoure de nos marins à nous dédommager de ce léger désavantage, en attendant que la marine de la République fasse un 10 août sur l'Océan et brise le sceptre britannique qui le tyrannise.

Que les Anglais apprennent en même temps ce que leurs esclaves ont eu de succès dans la Flandre maritime, hier et avant hier. Que les gazettes ministérielles transmettent aux seigneuries parlementaires et à l'honorable ministère de

Georges les derniers événements de la coalition sur les bords de la mer (1).

34

Le même membre [BARÈRE], rend compte de la correspondance des représentants du peuple près l'armée du Nord; il en résulte que les troupes de la République viennent de remporter une victoire signalée sur les esclaves des tyrans coalisés; elles se sont emparées de Furnes, Courtrai et Menin; l'ennemi a perdu plus de 5,500 hommes tués ou faits prisonniers, plusieurs drapeaux et 32 pièces de canon, non compris toute l'artillerie prise à Menin.

Les défenseurs de la liberté se sont conduits dans cette affaire avec une énergie et un courage dignes des plus grandes éloges (2).

BARÈRE lit une lettre des représentants du peuple Choudieu et Richard, datée de Lille le 10 floréal. Ils annoncent que nous avons eu, à la gauche de l'armée, des succès : les troupes de la République sont entrées dans Furnes et Courtrai. Menin, extrêmement fortifié, et défendu par des émigrés qui n'attendent pas de quartier, ne tardera cependant pas à être à nous.

A droite, l'armée des Ardennes a repoussé tout ce qui se trouvoit devant elle, et a fait sa jonction avec celle du Nord.

Nous avons été moins heureux au centre, ajoutent les représentants. L'ennemi y avoit réuni toutes ses forces : il a été attaqué trois fois, et a été très maltraité. C'est le peu de talens de quelques généraux, joint à la lâcheté de certains officiers, qui nous a empêché de réussir cette fois.

Richard et le général en chef vont se porter vers ce point.

On apprend que Menin est défendu par 5 000 hommes et 30 pièces de canon, disent les représentants en terminant; nous désirerions qu'il y en eût davantage. (*On applaudit*).

Il communique une autre lettre du représentant Richard, datée de Lille le 11 floréal :

« Je m'empresse de vous annoncer que nous venons de remporter, sur les coalisés, une victoire signalée. (*On applaudit*).

« L'ennemi que notre marche hardie sur Courtrai avoit d'abord déconcerté, s'est bientôt rassuré par la résistance de Menin, et il a formé la décision de nous chasser du pays dont nous venions de nous rendre maîtres. Hier, 10, dès la pointe du jour, il s'est présenté au nombre d'environ vingt mille hommes devant l'excellente position qu'occupoit, en avant de Courtrai, la division du général Souham. L'action s'est enga-

(1) *Mon.*, XX, 358; *Débats*, 589, p. 163; *J. Mont.*, n° 170; *J. Paris*, n° 487; *M.U.*, XXXIX, 205; *J. Matin*, n° 620; *C. Eg.*, n° 622, p. 251; *J. Lois*, n° 581; *C. Univ.*, 13 flor.; *J. Sablier*, n° 1292; *J. Fr.*, n° 585; *Feuille Rép.*, n° 303; *Débats*, n° 623, p. 260; *Rép.*, n° 133; *J. Perlet*, n°s 587, 588.

(2) *P.V.*, XXXVI, 273. B⁴ⁿ, 12 flor.; *M.U.*, XXXIX, 205; *J. Lois*, n° 581; *J. Mont.*, n° 170; *J. Sablier*, n° 1292; *C. Eg.*, n° 622, p. 251; *Mon.*, XX, 358; *J. Matin*, n° 620; *C. Univ.*, 13 flor.; *J. Fr.*, n° 585; *J. Paris*, n° 487; *J. Perlet*, n°s 587 et 588; *C. Eg.*, n°s 622, p. 251 et 623, p. 260.

gée quelques heures après; le succès a d'abord été balancé, mais cette résistance n'a fait que doubler l'énergie des soldats de la République. Ils ont chargé avec impétuosité, et bientôt la victoire s'est déclarée pour eux (*on applaudit*). Nous avons pris trente-deux pièces de canon, plusieurs drapeaux, et tué ou pris plus de 4 000 hommes, parmi lesquels plusieurs officiers de marque; le général Clairfayt a été grièvement blessé. (*Les applaudissements redoublent*).

« La déroute des ennemis a été complète : nous vous ferons passer des détails plus étendus; je repars à l'instant pour rejoindre l'armée. Cette victoire aura des suites avantageuses pour la République.

« Je n'ai point encore de nouvelles de l'attaque qui a dû avoir lieu à notre centre par la grande armée : on me fait espérer qu'elle ira bien ».

P.S. « Dans l'instant, je reçois la nouvelle officielle de la prise de Menin. (*Vifs applaudissements*). La garnison a voulu s'échapper; 1 500 hommes sont restés sur la place; on poursuit le reste. Nous avons trouvé beaucoup d'artillerie dans la place. Dites à Paris et à toute la France, que l'armée du Nord répondra complètement aux espérances qu'on a fondées sur elle, On a tué un grand nombre d'émigrés ». (*Nouveaux applaudissements*) (1).

Ce récit est entendu avec le plus vif intérêt, et, sur la proposition du rapporteur (2) :

BARERE : Tant de valeur ne peut rester sans récompense, mais au milieu des victoires de la liberté le style des décrets doit être le style des inscriptions antiques. Voici celui que nous vous proposons. (*Adopté comme suit*) :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, décrète que l'Armée du Nord ne cesse de bien mériter de la patrie » (3).

Ce décret est à l'instant proclamé par la Convention, qui se lève toute entière; et c'est au milieu des applaudissements et des actions de grâces données au courage de nos défenseurs que se lève la séance (4).

La séance est levée à trois heures (5).
Signé, Robert LINDET, président; RUELLE, MONNOT, Ch. POTTIER, POCHOLLE, N. HAUSSMANN, DORNIER, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

35

[*La Sté popul. de Chauny, à la Conv.; s.d.*] (1).

La Société populaire de Chauny, en rendant hommage à l'énergie courageuse avec laquelle la Convention nationale a déjoué les trames criminelles des ennemis de la patrie, lui fait des observations sur les abus qui se commettent dans les campagnes.

Les ci-devant nobles, les prêtres, les intrigans, dit-elle, ne sont pas les seuls ennemis que nous ayons à combattre : nous avons une autre classe d'égoïstes qui par les richesses, soudoient les contre-révolutionnaires : ce sont les gros fermiers, devenus aujourd'hui autant de petits tyrans, qui semblent avoir juré de nous conduire, par les horreurs de la famine, sous le joug de la tyrannie; ils accaparent toutes les terres; ils en laissent d'incultes; ils méconnoissent le *maximum*; ils enfouissent leurs denrées, et les laissent périr plutôt que de se soumettre à cette loi bienfaisante; ils anéantissent la race des bestiaux; s'ils en vendent, c'est de gré à gré, afin d'y mettre le prix qu'ils veulent.

Pères de la patrie, ajoutez cette Société, supprimez tous ces abus criminels; décrétez que ces fermes seront divisées; qu'un fermier ne pourra avoir qu'une certaine quantité de terres; que les prix des bestiaux seront taxés sur pied par des commissaires; par là vous rendrez heureux des milliers de sans-culottes qui cultiveront des terres; vous mettrez l'abondance dans toute la République, et vous mettrez les bouchers dans le cas de pouvoir vendre la viande au *maximum*.

36

[*La Sté popul. de Limoges, à la Conv.; 5 flor. II*] (2).

« Citoyens représentans,

La Société populaire de Limoges désirant de voir se perfectionner de plus en plus les différentes branches qui forment le corps de la République, et celle de l'institution publique lui paroissant mériter une attention particulière, croit devoir vous proposer pour l'avantage et la perfection de l'ouvrage important qui vous occupe en ce moment ses vues sur l'institution publique. Le décret sur cet objet ne bornant point le nombre que chaque instituteur dans les écoles primaires doit avoir; il arrive, qu'un instituteur est chargé de beaucoup d'élèves, tandis que l'autre en ayant

(1) *Débats*, n^o 590, p. 161; B⁴ⁿ, 12 flor.; M.U., XXXIX, 217.

(2) F 17^A 1010^B, pl. 5, p. 3156.

(1) *Débats*, n^o 589, p. 165; *Feuille Rép.*, n^o 303; *Ann. patr.*, n^o 486.

(2) P.V., XXXVI, 273.

(3) P.V., XXXVI, 273. Minute de la main de Barrère (C 301, pl. 1069, p. 15). Décret n^o 8991.

(4) *Rép.*, n^o 133.

(5) P.V., XXXVI, 273.